Mode d'emploi des temps d'activités périscolaires (TAP)

Dès la rentrée du 3 septembre 2013 la réforme des rythmes scolaires sera un temps de découverte, de loisirs, de détente, et de valorisation de soi. Les activités diversifiées s'inscrivent en complémentarité éducative par rapport aux familles et à l'école. Ce n'est pas une garderie.

La durée hebdomadaire d'enseignement ne change pas.

Il y a cours le mercredi matin.

Les enfants sont répartis en groupes par tranche d'âge et ne dépassent pas 18 enfants pour les plus de 6 ans, 14 pour les moins de 6 ans. Les activités se déroulent majoritairement à proximité des deux écoles, le centre culturel et la salle F Cade. La sieste des petits sera respectée et maintenue dans les deux écoles . A l'issue de ce temps privilégié les enfants seront reconduits vers leurs écoles et accueillis le cas échéant à la garderie.

Mardi 3 septembre 2013

Choix des activités TAP

Les enfants seront orientés vers une activité se rapportant à chaque thématique suivant la tranche d'âge (activités culturelles, découvertes artistiques, vie quotidienne, nature et environnement, initiation sportive)

Ils pratiqueront les activités pendant une période de deux mois le lundi*, mardi, jeudi et vendredi de **15h15 à 16h30**. Les enfants auront la liberté d'essayer des activités dites de découverte telle que le tai-chi-chuan, mosaïque, calligraphie par exemple.

Le temps périscolaire, les parcours « découvertes » sont un moment privilégié pour renforcer des compétences.

Le projet pédagogique est à la disposition

des parents

Le mercredi

Les enfants pourront manger à la cantine municipale . La mairie organise le déplacement des enfants qui se rendent au centre de loisirs intercommunal de Corseul ou Créhen dès 13h15 (une animatrice accompagnera les enfants). Ce service sera facturé par la commune de Plancoët.

Informations complémentaire auprés de

Luisa Aouam, Coordonnatrice du TAP ,

Mairie de Plancoët

02 96 84 39 70

TARIFS

Accueil de loisirs	Horaires	inscription	Facturation mensuelle
Matin garderie	7H00-8H45	5 jours durée longue	30,62
		Abonnement 5 jours durée courte: de 8H15 à 8H45	23,62
		Occasionnel /j	Entre 1,65 et 2,15
TAP	*Lundi: 15H45-16H30 Mardi, jeudi et vendredi: 15H15 16H30	Annuelle	Adhésion: 6 euros/ an
Soir garderie	16H30-19H00	Abonnement durée longue	30,31
		Abonnement durée courte: de 16H30 à	24,67
		Occasionnel (nombre réel de présences)	Entre 2,05 et 2,60
Aide aux devoirs	17H00-18H00		2,40